

CAHIER DES CHARGES ET DES TÂCHES DU COMITÉ DE GESTION DE Parallèle 1 (CoGest)

Sa mission

Le CoGest est le lien collaborant entre la Régie et les Copropriétaires, afin que Tous puissent vivre le mieux possible en ces lieux. Il a un rôle d'intermédiaire garantissant la meilleure efficacité possible mise au service des Copropriétaires. Il travaille dans leur intérêt commun et peut, dans certains cas, donner un avis.

Sa composition

Il est composé d'au moins 5 membres, habitant le quartier de Parallèle1, représentant idéalement chaque cage d'escaliers ainsi que les activités. Il est nommé par l'Assemblée et renouvelé/réélu à chaque AGO.

Si un membre veut quitter le CoGest, il le signale à la Régie et cette dernière informe l'ensemble des Copropriétaires lors de la prochaine AGO. Un nouveau membre sera proposé lors de l'AGO, si nécessaire.

En cas de non-respect de cette convention, le CoGest peut décider de suspendre un de ses membres jusqu'à la prochaine AG. En cas de désaccord, les parties se soumettront à l'appréciation de la Régie qui tranchera.

Son organisation

Il œuvre de manière bénévole et s'organise selon le besoin des sujets à traiter, en relation avec la Copropriété. Dans le cadre de sa mission et de son budget, il peut faire appel à un(e) spécialiste à titre de conseil. Il espère également profiter de manière gracieuse des conseils avisés de Copropriétaires disposants de compétences spécifiques dans certains domaines.

Le moyen privilégié de communiquer avec les Copropriétaires reste le courriel et la Newsletter, cette dernière paraît au rythme des besoins. Elle peut aussi servir à informer les Copropriétaires sur les activités proposées.

Sa compétence financière annuelle, sauf dépense urgente, est fixée à 12'000.-CHF maximum.

Confidentialité

Tout ce qui est porté à la connaissance de chacun des membres du CoGest, par écrit, oralement, ou n'importe quel autre mode de communication, dans le cadre de sa fonction, est confidentiel. Cela comprend également ce qui y est dit, fait, écrit ou décidé, ceci à fin d'impartialité. Il doit renseigner sur ce qui touche les parties communes de la PPE si cela peut être fait, mais il doit respecter le domaine et la vie privée de chacun des Copropriétaires de Parallèle 1.

Le présent cahier des charges et des tâches sera daté et signé par chacun des membres du CoGest et sera respecté jusqu'à son départ/retrait. Mais il restera ensuite soumis à confidentialité sur ce qu'il y aura appris pendant son mandat. Le for juridique est au Mont-sur-Lausanne. ☺

Elisabeth Oliveira Cuendet

Hassania Sbai Froidevaux

Cédric Pompéï

Jean-Daniel Racine

Raymond Tanniger